

OLIVIER CRUS, PDG ET MANON LAVENIR, ADMINISTRATRICE DE LA COOPÉRATIVE REPROTECHNIQUE

« LA RESPONSABILITÉ SOCIALE FAIT PARTIE DE NOTRE ADN »

À l'occasion du mois de l'économie sociale et solidaire, Olivier Crus, 54 ans, PDG de Reprotechnique, et Manon Lavenir, 25 ans, administratrice, expliquent le fonctionnement de cette coopérative colombienne de 48 salariés actionnaires dont les statuts remontent à juillet 2013.



► Olivier Crus et Manon Lavenir dans les locaux de l'entreprise, située rue des Gros-Grès. La société affiche, depuis sa création, 100% d'exercices bénéficiaires. Photo Alexis Goudeau

Pourquoi avez-vous opté pour le statut de scop ?

O.C. : L'entreprise, créée en 1963, était en liquidation en 2013. Il y avait des repreneurs sur les rangs, mais en tant que salariés, nous avons décidé de ne pas subir la situation et de nous regrouper au sein d'une scop et de ne plus laisser des actionnaires extérieurs, éloignés de la réalité du terrain, décider à notre place.

Quels sont les avantages de la scop pour les salariés ?

O.C. : Les salariés détiennent 100% du capital et 100 % des droits de vote. Les bénéfices de l'entreprise sont répartis en trois parts. Celle de l'entreprise, inaliénable, représente 50 % et permet de financer son développement. La seconde part, de 26 % des bénéfices, est reversée à l'ensemble des salariés. La troisième part, de 24 %, est

versée aux associés, et statutairement jamais supérieure à celle des salariés.

Tous les salariés sont-ils obligatoirement actionnaires ?

O.C. : Non. Les nouveaux entrants doivent avoir au moins 18 mois d'ancienneté et être adoubés en assemblée générale, par un vote à la majorité pour obtenir le statut d'actionnaire. C'est un système très égalitaire. Chaque salarié actionnaire a une voix, quel que soit son nombre d'actions. En assemblée générale, le poids de mon vote de PDG est le même que celui de n'importe quel associé. Un salarié peut être élu comme administrateur et participer aux organes de décision. Ainsi, c'est le cas de Manon, qui est devenue membre du conseil d'administration de notre PME, à 25 ans.

Qu'est-ce qui vous a motivée à présenter votre candidature ?

ML : J'avais envie d'être au cœur des décisions. Dans les ateliers, je suis déjà en charge de la qualité, de la sécurité, de l'environnement et je mets en place des projets pour améliorer la performance. Initier des projets au CA permet de prendre de la hauteur. J'ai découvert la gestion administrative d'une entreprise, les revues de compte.

Reprotechnique compte cinq administrateurs dont une femme. Ce ratio vous satisfait-il ?

O.C. : Statutairement, nous pouvons aller jusqu'à 18 administrateurs, le minimum est de trois. Ce qui est important, c'est d'essayer d'avoir des représentants de chaque service, de tous les niveaux. Nous militons pour avoir plus de femmes. Nous en comptons 46 % parmi nos salariés, ce qui est à peu près équilibré, mais notre volonté est d'aller vers la parité, notamment sur le nombre de cadres où un effort reste à faire.

Quelle différence y a-t-il entre une scop et une entreprise classique ?

O.C. : La coopérative apporte un certain nombre de certitudes. Les fonds propres de l'entreprise sont inaliénables : il ne peut pas y avoir de déstabilisation liée à des problèmes de trésorerie. Lorsqu'il y a des bénéfices, ils sont connus de tous et la répartition est équitable. Quand la coopérative gagne de l'argent, le salarié qui a bien travaillé est mieux rémunéré. Dernier point : à cinq ans, la durée de vie moyenne d'une scop est de 66%, contre 50 % dans « l'autre monde ». Je rappelle qu'en France, on compte 3 000 coopératives qui font vivre 54 000 salariés

Quelle est votre stratégie commerciale ?

O.C. : Nous avons une force de vente terrain avec 9 commerciaux qui ont en charge de nous faire connaître et

de développer le chiffre d'affaires de l'entreprise. Depuis le confinement, leur travail a beaucoup changé avec beaucoup d'entretiens en visio. Nous avons un portefeuille de 3 000 clients actifs, de la TPE locale au grand groupe du CAC 40 en passant par les institutions qui représentent 25 % de nos interlocuteurs.

Êtes-vous affecté par la pandémie ?

O.C. : Si nos clients ne travaillent pas, nous ne travaillons pas non plus. Nous ne prenons des rendez-vous physiques que lorsque c'est nécessaire, et nous avons beaucoup investi dans le numérique. Nous sommes à jour au niveau technologique, à même de proposer des services performants par rapport à notre marché. Aujourd'hui, on ne peut pas parler de « reprise », plutôt d'un nouveau monde qu'il faut découvrir et dans lequel il faut que nous trouvions un équilibre.

Novembre est le mois de l'économie sociale et solidaire : comment la définiriez-vous ?

M.L. : Elle se décline en trois volets. Pour l'aspect social, l'entreprise est responsable de ses employés, elle doit les former, les accompagner et mener des démarches favorisant l'insertion.

Pour l'aspect sociétal, il est indispensable de se demander comment sont produits les biens et d'où ils viennent, et pour la dimension environnementale, de s'interroger sur l'origine des matières premières. Pour nous par exemple, nos papiers sont tous issus de forêts gérées durablement, et nous n'utilisons aucune matière toxique pour l'humain ou son environnement.

Que peut faire le territoire pour renforcer l'entrepreneuriat social ?

O.C. : Ce serait bien que dans les appels d'offres passés par le secteur public, 2021 rime avec une réelle prise en compte de l'ensemble de la problématique sociale, environnementale, sociétale. Idéalement, un tiers des points devra être accordé à la qualité de l'offre du produit, un tiers au prix et un tiers à la façon dont l'entreprise s'intègre dans son écosystème.

Reprotechnique en chiffres

48 actionnaires actifs sur **66** salariés (45 à la création)
9 % de turnover en 2019
7 millions € de chiffre d'affaires
3 certifications : Iso 9001 (qualité) Iso 14 001 (environnement), Imprim'Vert